

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrière à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : **AFFAIRES CULTURELLES - Musées - Intervenants extérieurs.**

M. MASSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 20 décembre 2000, devant l'augmentation constante des demandes d'animations et de visites d'une part, mais aussi en raison d'une charge accrue du service éducatif, nous avons autorisé le musée Bonnat à faire appel à des intervenants extérieurs lorsque le personnel permanent du musée ne pouvait plus répondre à la demande dans des conditions satisfaisantes.

Ces intervenants pouvaient être des associations compétentes dans le domaine d'intervention, des étudiants ou des personnes du niveau maîtrise ou DEA d'Histoire de l'Art.

Aujourd'hui les animations proposées par les services éducatifs du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, des Archives Municipales et du Muséum d'Histoire

Naturelle connaissent un tel succès et un tel accroissement des demandes, que le personnel permanent qualifié ne peut plus, à certains moments, assurer correctement ces missions.

Cela provient de l'intérêt croissant manifesté par les enseignants, désireux de satisfaire les attentes du public scolarisé mais aussi de la mise en place de l'opération Carnet de Route et du souhait de nombreuses familles de voir leurs enfants participer à des activités culturelles

Aussi, je vous propose d'élargir l'application du dispositif mis en place au Musée Bonnat, dans les mêmes conditions, aux services éducatifs du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, des Archives Municipales, du Muséum d'Histoire Naturelle, et de faire appel à :

- des associations compétentes dans les domaines respectifs de chacun de ces établissements

- des étudiants de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, ou des personnes titulaires des diplômes attestant de leurs compétences dans les domaines respectifs des services éducatifs (Bac + 2 en Histoire / Lettres ou d'une Maîtrise ou d'un D.E.A. Histoire de l'Art), étant entendu qu'une expérience en animation culturelle et une maîtrise de la langue basque et / ou espagnole constituent des références complémentaires prises en compte.

Ainsi pourraient intervenir :

Julio ALSON
 Melle de COSTIÉ
 Isabelle DUPONT-SCHMITTER
 M. GONCALVES
 Nicolas GONI
 Célia GROS
 Oihana HIRIGOYEN
 Sophie LEFORT
 Amaïa LIBERATCU
 Denise MUSSAT
 Gilles RIVIERE
 Jackie RUBICHON
 M. SCHALLER

Par référence à la procédure suivie pour le Musée Bonnat, ces intervenants seraient recrutés sur la base d'un contrat de travail n'excédant pas 3 ans, et rémunérés mensuellement par la Ville de Bayonne sur la base d'un état fourni par les conservateurs, visé par la Direction des Affaires Culturelles, établi selon le barème qui avait été délibéré en 1997, à savoir :

PRESTATION	TAUX HORAIRE BRUT en Francs	En Euros
Prise de contact avec le monde scolaire ou associatif	90.00	13.72
Préparation des animations	126.15	19.23
Animations/conférences	151.38	23.08

Le financement des interventions incombe aux budgets respectifs des établissements précités au titre de leur service éducatif respectif.. (compte 6226 honoraires).

Je vous demande de bien vouloir approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les contrats avec les personnes concernées.

M. Sarhy vote contre.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.